

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf, Annie **LEJEUNE** (pouvoir à Philippe **ANDRÉ**), Daniel **VALVEKENS** (pouvoir à Dominique **MILLE**), Laëtitia **CHABÉ** (pouvoir à Christophe **BUISSET**), Thierry **CRAMPON**, Pascal **LEFEBVRE** membres excusés.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Martine **BRÉART** pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 27 avril 2022. Il est évoqué que quelques rectifications seront apportées et des précisions seront émises. Le compte-rendu de la réunion de la séance du 27 avril 2022 sera soumis après rectification lors de la prochaine séance.

Renouvellement du Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Contrat de travail de l'agent actuellement en poste dans le cadre du **Parcours Emploi Compétence** se termine le 06/09/2022. Il précise que ce contrat peut être renouvelé pour une durée maximale de 6 mois et que la prise en charge auprès de la MEEF Santerre Haute Somme serait alors de 50% et non de 80%. Il précise avoir pris contact avec l'agent en poste et attendre de le rencontrer afin de lui exposer cette proposition et de faire le point avec lui. Il est évoqué d'attendre le retour de l'agent quant au positionnement sur sa volonté de prolonger ledit contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide - d'attendre le choix de l'agent quant au renouvellement de son contrat et, le cas échéant, - de renouveler le contrat de travail de l'agent pour une période de 6 mois à compter du 07/09/2022.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le contrat de l'agent ne serait pas renouvelé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à la signature d'un nouveau contrat dans le cadre du **Parcours Emploi Compétence** et selon les mêmes conditions que le précédent.

Travaux d'embellissement de l'armoire électrique de la rue du Vélodrome

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'embellissement des postes de transformation proposé en partenariat avec la FDE et ENEDIS. Il précise que ces postes de transformation situés au cœur de la commune et dégradés « esthétiquement » par le

vieillessement peuvent être embellis et que ces travaux d'embellissement sont subventionnés à hauteur de 50% par la FDE et 50% par le concessionnaire (ENEDIS).

Monsieur le Maire propose selon ces conditions, au Conseil Municipal d'embellir le poste de transformation sis rue du Vélodrome.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité l'embellissement du poste situé sur le territoire de la commune sis rue du Vélodrome et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la FDE permettant d'obtenir la subvention. Il est évoqué que le thème du décor sera évoqué lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Décision modificative : Achat de jardinières et achat d'une pierre tombale pour l'ossuaire

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération modificative et propose à Monsieur Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales de prendre la parole afin d'expliquer cette délibération modificative. Monsieur Dominique MILLE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement notamment pour l'achat de jardinières/balconnières de fleurs pour l'embellissement du village ainsi que les travaux de mise en place d'une pierre tombale sur le caveau provisoire du cimetière.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2022 comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| <u>COMPTES</u> | <u>LIBELLES</u> | <u>MONTANTS</u> |
|-----------------------|--|------------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 3 700,00 |
| TOTAL | | 3 700,00 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| <u>COMPTES</u> | <u>LIBELLES</u> | <u>MONTANTS</u> |
|-----------------------|---|------------------------|
| 21316 | Mise en place d'une pierre tombale au caveau provisoire | 700,00 |
| 2128 | Achat de jardinières/balconnières | 3 000,00 |
| TOTAL | | 3 700,00 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| <u>COMPTES</u> | <u>LIBELLES</u> | <u>MONTANTS</u> |
|----------------|--|-----------------|
| 615228 | Entretien autres bâtiments | - 3 700,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | + 3 700,00 |
| TOTAL | | 0,00 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide - d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Programme de la fête locale

Monsieur le Maire expose avec le Conseil Municipal l'organisation et le programme de la fête locale. Il rappelle que la fête locale se tiendra le week-end des 23-24 et 25 juillet 2022.

Samedi 23 juillet : Il est évoqué que le traditionnel feu d'artifice se déroulera le samedi dès 23h00 au stade de football et Monsieur le Maire précise que les démarches nécessaires et relatives à cet évènement ont été réalisées auprès de la préfecture et en relation avec le prestataire agréé pour le tir du dit feu.

Dimanche 24 juillet : dès 7h00 la réderie ouvrira les festivités du deuxième jour de la fête locale. Le dépôt de gerbe au monument aux morts est prévu à 11h30 et l'apéritif offert par la Commune est maintenu pour 12h00. Le repas avec animations « Pop Rock » se fera sur la Place sous chapiteau.

Lundi 25 juillet : dès 18h00 la commune fera la distribution de tickets de manège aux enfants de la commune.

Questions diverses

Horaires du personnel - secrétariat de Mairie : Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal que les horaires de présence des secrétaires de Mairie ont évolué afin de lisser une présence plus régulière sur la semaine.

Le lundi de 7h45 à 9h45 : Présence de Julien

Le mardi de 13h00 à 17h00 : Présence de Sandra avec une permanence de Mairie de 15h00 à 17h00

Le mercredi de 8h00 à 19h00 : Présence de Sandra avec une permanence de Mairie de 16h00 à 19h00

Le jeudi de 8h00 à 12h00 : Présence de Julien avec une permanence de Mairie de 10h00 à 12h00

Électricité église : Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal les travaux correspondant à la fourniture et la pose d'un éclairage intérieur dans l'église au niveau des vitraux. Il indique avoir reçu le devis de l'entreprise Electricité Générale FK Blaind et précise avoir un rendez-vous de prévu avec une autre entreprise. Le Conseil Municipal évoquera les modalités de ces travaux ultérieurement.

Effacement de bandes blanches rue Perdu : Monsieur le Maire évoque que l'entreprise Signa-TP interviendra le 29 juin après-midi afin d'effacer les bandes de stationnement rue Perdu, projet précédemment évoqué qui fait suite à de nombreux « litiges » liés au fait d'une difficulté de manœuvre et de visibilité au niveau du numéro 18. Des barrières pour la prévention de cette intervention seront disposées la veille par l'employé communal.

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture des mots de remerciements qui ont été adressés par les administrés à l'issue de la remise d'un panier gourmand aux aînés qui s'étaient excusés de ne pouvoir participer au repas qui a eu lieu le 19 mars dernier. Il précise que la démarche a été fort appréciée.

Cérémonie du 14 juillet : Le rassemblement pour le défilé est prévu à 11h00 à la Mairie, pour un départ du cortège vers le Monument aux Morts vers 11h15. A l'issue de la cérémonie, un Vin d'Honneur sera servi à la Mairie et une distribution de brioches et friandises aux enfants sera effectuée.

Distribution « information commune » : Il est évoqué par Monsieur ANDRÉ Philippe qu'il conviendrait que la distribution des informations dans la commune faite par l'agent technique soit organisée afin qu'elle se fasse idéalement en une fois, le vendredi après-midi.

Prêts gratuits aux associations : Il est évoqué que la sono de la Commune sera mise à disposition gratuitement aux associations lorsqu'une demande sera faite.

Transition écologique – éclairage public : Il est évoqué qu'il convient de réfléchir à un projet qui vise à la transition écologique au niveau de l'éclairage public. Il est ainsi décidé de prendre attache auprès de la FDE80 afin de faire faire une étude pour permettre des travaux qui visent à des économies d'énergie. Par ailleurs, il est évoqué de réduire l'éclairage public de minuit à cinq heures.

Conteneur à papier : Il est évoqué que le bac conteneur à papier est plein et qu'il convient de le faire vider. Monsieur le Maire précise que la demande a été faite et qu'une relance sera effectuée.

Bac à eau au cimetière : Il est évoqué que le bac à eau qui permet l'arrosage au cimetière est en désuétude. L'eau y est stagnante et verte. Il est évoqué de le supprimer.

Prêts gratuits aux associations : Il est évoqué que la sono de la Commune sera mise à disposition gratuitement aux associations lorsqu'une demande sera faite.

Transition écologique – éclairage public : Il est évoqué qu'il convient de réfléchir à un projet qui vise à la transition écologique au niveau de l'éclairage public. Il est ainsi décidé de prendre attache auprès de la FDE80 afin de faire faire une étude pour permettre des travaux

qui visent à des économies d'énergie. Par ailleurs, il est évoqué de réduire l'éclairage public de minuit à cinq heures.

Conteneur à papier : Il est évoqué que le bac conteneur à papier est plein et qu'il convient de le faire vider. Monsieur le Maire précise que la demande a été faite et qu'une relance sera effectuée.

Bac à eau au cimetière : Il est évoqué que le bac à eau qui permet l'arrosage au cimetière est en désuétude. L'eau y est stagnante et verte. Il est évoqué de le supprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.